

Attestation d'études professionnelles (AEP)

Soins animaliers

Devenir soigneuse, soigneur d'animaux et travailleuse, travailleur en soins des animaux

Objectif : Préparer une personne à assurer les besoins de base et la garde des animaux et à assurer le nettoyage des équipements et des installations. La personne peut être appelée à travailler dans les animaleries de recherche, les animaleries commerciales, les cliniques vétérinaires, les organismes et les institutions du milieu de la faune (notamment les zoos), les sociétés de protection des animaux, les fourrières, les fermes de production animale, les entreprises de toilettage, les centres de réhabilitation et dans les institutions qui offrent des services de zoothérapie.

Date : Les prochaines dates de départ apparaissent sur le site www.srafp.com

Durée : 495 heures

Contenu de la formation :

- Se situer au regard du métier et de la formation : 30 h
- Communiquer en milieu de travail : 45 h
- Traiter des informations et des observations relatives aux animaux : 75 h
- Traiter des informations sur les procédures normalisées de fonctionnement : 45 h
- Effectuer des activités relatives à l'entreposage et à la préparation de la marchandise : 30 h
- Entretenir les installations et les équipements : 30 h
- Nourrir des animaux : 30 h
- Manipuler des animaux : 45 h
- Effectuer des activités relatives à l'hygiène des animaux : 45 h
- S'intégrer au milieu de travail : 120 h

Renseignements et inscription :

Au SARCA
Édifice De La Salle
3750, rue Jean-Bourdon
Trois-Rivières
Téléphone : 819 840-0448
Sans frais : 1 877 353-4273
Télécopieur : 819 840-0500

Aide financière :

Programme de prêts et bourses du ministère Éducation, Enseignement supérieur et Recherche.